

de revenus. On ne sait pas encore si les conséquences sur la vie marine de Long Harbour et de la baie de Plaisance seront de longue durée. Nos scientifiques sont assez optimistes. Ils ont fait de nombreuses vérifications et s'ils détectent un reste de pollution, nous tenterons de faire faire le nettoyage par la société, à ses frais, comme cela s'est fait dans le passé.

• (5.20 p.m.)

Aucune partie des deniers publics n'a été affectée aux installations de dragage, ou aux opérations de curage du fond du port lui-même. Je ne crois pas que la réputation des poissons de Terre-Neuve en ait souffert gravement. Le député de Saint-Jean-Est va certes nous dire que certains particuliers de la région de la baie de Plaisance s'inquiètent beaucoup des événements qui se sont produits l'an dernier. Il faudra pas mal de temps pour les convaincre que la situation est bonne, en fait, que la vie marine n'est plus menacée par l'usine, ni qu'aucun tort irréparable n'a été causé à cette région. A la réflexion, monsieur l'Orateur, on se rend compte que nous avons eu à surmonter une situation fort difficile, fort difficile du point de vue des pêcheurs. Mais ces difficultés ont été résolues de manière assez efficace, je pense, même s'il faut convenir que cela s'est effectué au jour le jour pour ainsi dire. Mais pendant ce temps, les pêcheurs ont obtenu un revenu raisonnable par rapport à celui qu'ils avaient tiré de l'industrie de la pêche dans le passé.

Il y a aussi cette question beaucoup plus vaste: comment, à l'avenir, parerons-nous à la pollution? Nous savons maintenant comment agir à l'égard des usines qui produisent du phosphore naturel. On a fait peu d'expériences dans le monde à l'égard de ces usines, et aucune au Canada. A l'avenir, nous devons exiger que les usines de phosphore traitent tous leurs effluents sur leur propriété même et que rien n'en sorte dont l'effet soit délétère pour la vie marine. Nous devons pourvoir également aux autres apprêts chimiques. Nous devons surveiller de beaucoup plus près les effluents futurs. Nous devons observer si une situation comparable existe à d'autres usines dans le monde, quoique, paraît-il, on ne retrouve aucun parallèle ailleurs.

Je dois revenir à la situation difficile où se trouve le ministère des Pêches lui-même. Nous n'avons pas de lois qui s'adaptent à la prévention efficace de la pollution. Nous n'accordons pas aux sociétés un permis pour se livrer à telle pratique, pour établir tel procédé déterminé. La loi canadienne accorde au ministère des Pêches des pouvoirs de surveillance, le droit de mener des entretiens, de

préciser aux compagnies ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, les concentrations de produits qu'on peut déverser dans l'environnement marin et celles qu'on ne doit pas y jeter. Mais la loi ne confère pas au ministère le pouvoir d'empêcher une installation, ni même d'empêcher certaines pratiques, sauf si elles ont des effets défavorables et, dans le cas qui nous occupe, défavorables à la pêche commerciale.

A l'avenir, monsieur l'Orateur, par suite des modifications qui seront apportées à la loi sur les pêcheries, nous pourrions signaler, en précisant le nombre de parties par million d'un produit ou d'un autre, des normes obligatoires, qu'on pourra communiquer aux compagnies au moment de l'installation de nouvelles usines, normes auxquelles ces compagnies devront se conformer, sous peine d'instances introduites par la Couronne. Telle est la nature des amendements à la loi des pêcheries que nous proposerons au cours de la session.

En conclusion, monsieur l'Orateur, en 1966 et 1967 des lettres ont été échangées à propos de la construction de cette nouvelle usine de réduction de phosphore à Terre-Neuve avant le début des travaux. Il y a eu échange de lettres au sujet des risques de pollution. L'effluent a été décrit. A mon avis, la description de la nature de l'effluent ne permettait pas de savoir ce qui pouvait se passer et qui est bel et bien arrivé. On apprend par l'expérience et c'est bien ce qui s'est passé à Long Harbour. Ce fut une expérience très malheureuse, surtout pour les pêcheurs. Mais depuis le peu de temps que je suis ministre, nous avons fait tout ce que nous avons pu, monsieur l'Orateur.

La première chose que nous avons faite a été de localiser la source de pollution. Nous avons essayé de faire fermer l'usine des mois avant d'avoir ce qu'on pourrait appeler des preuves permettant des poursuites judiciaires. La compagnie a collaboré au point de fermer l'usine et d'installer toutes les installations que nous jugions nécessaires pour traiter l'effluent à l'intérieur de l'usine. Entre temps, nous avons aidé les pêcheurs à passer un moment difficile et, ces dernières semaines, la société leur a versé une indemnité. Je ne saurais dire si les pêcheurs trouvent l'indemnité suffisante, mais du moins avons-nous pris une initiative. Les contribuables canadiens ont permis, par leurs impôts, à certains pêcheurs dont le gagne-pain a été supprimé par la pollution, de traverser une passe difficile. J'espère que les pêcheurs sauront eux-mêmes le comprendre et rembourseront ces